



CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

En tant que membre en règle du Club de Tir Les Castors de Charlesbourg inc, vous êtes convoqué à l'assemblée générale annuelle du club qui se tiendra le **jeudi 9 décembre 2021 à 19h00, en ligne via Google Meet.**

Veillez prendre note que la réunion sera enregistrée et pourra être visionnée en différé. Le lien de visionnement vous sera envoyé par courriel, le lendemain de l'AGA. Il ne sera toutefois pas possible de poser des questions après la tenue de l'AGA.

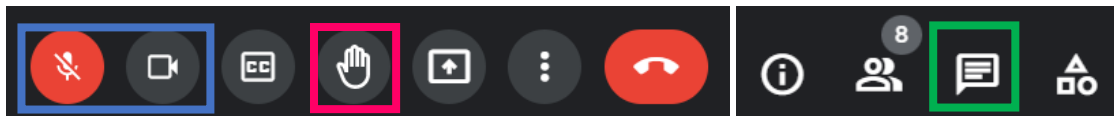
Veillez lire cet avis jusqu'à la fin, des informations importantes s'y trouvent.

PROCÉDURE POUR ACCÉDER À L'AGA

Assurez-vous de vous connecter **quelques minutes avant la tenue de l'assemblée**, afin que nous puissions valider votre présence et vous assister en cas de besoin.

1. À partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone cellulaire, cliquez sur le lien suivant : <https://meet.google.com/grj-hpwo-kae>
2. Si vous êtes en mesure de choisir votre nom, entrez votre **prénom et nom de famille, ainsi que votre numéro de membre**. Sinon, **indiquez votre numéro de membre dans le clavardage** une fois que vous serez connecté. **Désactivez votre micro ainsi que votre caméra.**
3. Vous serez maintenant dans la réunion de l'AGA. Veuillez patienter quelques minutes avant le début de la séance.
4. Pour **poser une question**, cliquez sur **l'icône de la main**. Nous saurons que vous désirez poser une question. Au moment venu, nous vous demanderons **d'activer votre micro** afin de pouvoir poser votre question.

Certains utilisateurs ont accès à la fonction de **clavardage**. Si vous avez cette option, vous pouvez poser vos questions à cet endroit, par écrit.



ORDRE DU JOUR

- A. Ouverture de l'assemblée.
- B. Acceptation de l'ordre du jour
- C. Vérification de la régularité de l'avis de convocation et du quorum.
- D. Lecture et approbation du [procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 janvier 2021](#).
- E. Rapport des administrateurs.
- F. Rapport du trésorier et approbation du rapport financier.
- G. Ratification des modifications des règlements généraux et politiques.

- H. Rapport du comité de mise en candidature
 - a) Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection **en vue des élections par la poste.**
 - b) Nomination du ou des scrutateurs **en vue des élections par la poste.**
 - c) Élection des administrateurs **(par la poste, après l'AGA. Les détails seront communiqués à l'AGA.)**
- I. Rapport sur les orientations pour l'année à venir.
- J. Varia Ouvert : Sujets à titre informatif seulement (aucun vote).
Pour soumettre une question, remplissez le formulaire suivant : [Cliquez ici.](#)
- K. Varia Fermé : Sujets avec prise de décision (vote). Aucun sujet n'a été présenté au 1er novembre dernier.
- L. Levée de l'Assemblée.

AVIS D'ÉLECTION - COMITÉS

Chaque année, les membres du club peuvent soumettre leur candidature afin de faire partie de l'un des comités de secteur du club, soit : carabine, pistolet ou arc.

Les membres intéressés à poser leur candidature doivent remplir les conditions suivantes:

- Être membre en règle du Club.
- Avoir au moins 18 ans à la date de l'AGA.
- Être appuyé par deux autres membres en règle du Club. **Ces deux membres devront confirmer leur appui en envoyant un courriel attestant le tout à l'adresse suivante : commercial@tir-castors.com**
- Avoir fait parvenir son bulletin de mise en candidature au responsable des mises en candidature **au plus tard le 25 novembre 2021.**

En raison de la COVID-19, le vote s'effectuera par la poste, après l'AGA. Les détails seront annoncés lors de l'AGA.

Pour compléter le bulletin de mise en candidature électronique, [cliquez ici.](#)

AVIS D'ÉLECTION - ADMINISTRATEURS

Cette année, 2 postes d'administrateurs sont en élection : le poste de **président** et le poste de **secrétaire**.

Les membres intéressés à poser leur candidature doivent remplir les conditions suivantes:

- Être membre en règle du Club.
- Avoir au moins 18 ans à la date de l'AGA.
- Être appuyé par deux autres membres en règle du Club. **Ces deux membres devront confirmer leur appui en envoyant un courriel attestant le tout à l'adresse suivante : commercial@tir-castors.com**
- Avoir fait partie du conseil d'administration ou d'un comité de tir au Club de tir Les Castors de Charlesbourg Inc. pour une période minimale de deux (2) ans au cours des cinq (5) dernières années.
- Avoir fait parvenir son bulletin de mise en candidature au responsable des mises en candidature **au plus tard le 25 novembre 2021.**

En raison de la COVID-19, le vote s'effectuera par la poste, après l'AGA. Les détails seront annoncés lors de l'AGA.

Pour compléter le bulletin de mise en candidature électronique, [cliquez ici.](#)

En cas de question, veuillez contacter M. Ronald Houde à l'adresse suivante : commercial@tir-castors.com

PROPOSITION DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les propositions suivantes de modifications aux règlements généraux, surlignées en jaunes, sont proposées. Un vote devra être effectué lors de l'AGA.

ARTICLE 8 : SUSPENSION ET EXPULSION

Le C.A. peut suspendre ou expulser tout membre qui enfreint les règlements de la corporation ou dont la conduite est jugée préjudiciable à la corporation.

Cependant, avant de prononcer la suspension ou l'expulsion d'un membre, le C.A. doit, par lettre recommandée, aviser ce membre de la date et de l'heure de l'audition de son cas et lui donner la possibilité de se faire entendre. **Le défaut de répondre ou de se présenter rend effective la décision de suspension ou expulsion.**

Après audition, la décision du C.A. est finale et sans appel.

ARTICLE 21 : QUORUM **ET DROIT DE VOTE**

Le quorum, à toute assemblée du conseil d'administration, est de quatre (4) membres du C.A. Tous les points de décision soumis à un vote devront être acceptés par la majorité des voix. **Chaque administrateur a un droit de vote égal peu importe son titre.**

ARTICLE 32 : SIGNATURE DES CHÈQUES **ET PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES**

Chaque chèque **ou paiement électronique** doit porter la signature du trésorier et d'une autre personne autorisée à cette fin par les membres du C.A.

Ajout du tableau suivant à la fin, juste avant la signature du Président :

Contrôle des versions du document

Version	Date	Description des changements
2021	2021-12-09	Modifications aux Articles 8, 21 et 32